



## DECISION N° 35-2022 DU PORTANT SUR LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU DIAGNOSTIC DU TISSU COMMERCIAL DE HAUTE MAURIENNE VANOISE

### LE PRESIDENT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif à la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**Vu** la délibération 2020-70 du Conseil communautaire du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au bénéfice du Président ;

**Vu** le projet de convention proposé entre la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, la commune de Modane, la commune de Fourneaux,

### DECIDE

#### **Article 1er**

Les communes de Modane et Fourneaux, et la CCHMV sont signataires depuis le 3 juin 2021 d'une convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain, qui vise à soutenir les villes et territoire en perte d'attractivité. Les partenaires signataires souhaitent travailler sur « l'amélioration de la qualité des services et de l'offre commerciale aux habitants et aux visiteurs ».

Afin de nourrir la réflexion, la CCHMV s'est proposée de porter une étude sur le « diagnostic du tissu commercial de Haute Maurienne Vanoise » qui vise :

- à disposer de données actualisées pour diagnostiquer la santé du tissu commercial de HMV, ses caractéristiques, ses points de forces et de faiblesses et ses facteurs urbains de commercialité.
- à s'outiller pour mettre en place un plan d'action animé par le manager de commerce.

Cette étude doit comprendre une analyse spécifique sur le tissu commercial des communes de Modane et Fourneaux afin d'appuyer l'élaboration de la convention cadre Petites Villes de Demain. La Chambre de Commerce et d'industrie de la Savoie a été retenue comme prestataire pour cette mission d'étude.

La convention a pour objet de définir les modalités de co-financement de cette étude sur le tissu commercial de Haute Maurienne Vanoise.

#### **Article 2 :**

La CCHMV refacture à l'issue de la mission la part revenant à la commune de Modane et celle revenant à la commune de Fourneaux, selon la clé de répartition ci-dessous :

| Diagnostic du tissu commercial de la CC Haute Maurienne Vanoise (2022) |                  |                          |
|--|------------------|--------------------------|
| Partenaire   | % du financement | Montant Prévisionnel TTC |
| CCHMV  | 40 %             | 12 708 €                 |
| Modane   | 7 %              | 2 224 €                  |
| Fourneaux  | 3 %              | 953 €                    |
| Subvention sollicitée (Banque des Territoires)                         | 50 %             | 15 885 €                 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100 %</b>     | <b>31 770 €</b>          |

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 073-200070340-20221220-DEC\_35\_2022-AU



### **Article 3**

Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président informera les membres de l'assemblée délibérante de la présente décision dès son entrée en vigueur, et en rendra compte à l'occasion du prochain conseil communautaire.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Modane, le 20/12/2022

Le Président  
Christian SIMON

